Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 035-213503121-20260322-024_26-DE

Département d'Ille-et-Vilaine Commune de Saint-Senoux Saint Senoux	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2026**
MEMBRES En exercice : 19 Présents : 16 Votants : 19 Pouvoirs : 3 **DATES** Convocation : 17/03/2026 Affiché le : 27/03/2026	L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux mars, à onze heures, Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Senoux, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances en Mairie, après ouverture de la séance sous la présidence de Maryline LAIR, Maire, puis présidence de l'assemblée par le doyen d'âge, Bernard ESNAUD et enfin présidence par le maire nouvellement élu, Delphine HINRY. **Présent.es** : HINRY Delphine, TEXIER Nicolas, LAIR Maryline, BOITEAU Christophe, COUËPEL Anne-Marie, DUPONT David, REBELLE Laetitia, AFFRES Hamilton, CAOUS Anne-Lucie, BOUGE Vincent, DELAUNAY Yvane, ESNAUD Bernard, DEFAY Christine, BESSON Robert, WALTER Georgia, HELSTROFFER Bruno **Absent.es** : QUINQUET Héloïse, THÉZÉ Éric, FLOC'H Hélène **Pouvoirs** : QUINQUET Héloïse à HINRY Delphine, THÉZÉ Éric à BOITEAU Christophe, FLOC'H Hélène à WALTER Georgia **Secrétaire de séance** : LAIR Maryline

Délibération n°024.26

➢ **Objet - Vote du règlement intérieur**

Madame le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.
Mme le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Ce règlement fixe notamment :
- les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés,
- les modalités d'organisation du conseil municipal,
- les commissions.

Le règlement intérieur est annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (19 voix pour), décide :
- de valider règlement intérieur.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Delphine HINRY

MAIRIE DE St-SENOUX
35580